



Souci mécanique voiture

Par Binoura

Bonjour,

Je me permets de solliciter ce forum pour obtenir des infos suite à un achat de véhicule.

J'ai acheté mon véhicule d'occasion chez un courtier auto, et le jour de l'achat on m'a informé qu'un bruit avait été entendu au niveau du train arrière. Ce qui m'a fait hésiter d'acheter le véhicule. Selon eux, c'était certainement une coupelle d'amortisseur, rien d'embêtant, et qu'après achat, ne pas hésiter à me rendre dans un garage. Ce qui ma conforté à finalement acheter le véhicule.

Sauf que je me suis rendu dans un garage, et on m'annonce qu'il faut changer le train arrière. Pour plus de 1000 ?.

Sauf que maintenant en leur parlant de ca, les discours changent. Ils me disent qu'ils se sont renseignés sur internet et il semblerait que ca soit un problème connu sur ce type de véhicule. par conséquent ils font le nécessaire avec le constructeur mais c'est pas gagner a ce niveau la et il ne semble ne proposer aucunes solutions alternatives venant de leur part.

Que cette pièce soit connue pour des problèmes, c'est une chose mais étant donné que ce bruit a été entendu bien avant que j'achète le véhicule, ne puis-je pas me retourner contre eux sur ce détail ?

Cordialement

Par Laskor

Bonsoir,

Dans ce genre de cas, juridiquement, on raisonne généralement sur le terrain du vice caché.

Ici, ce qu'il vous sera reproché en cas de réclamation, c'est d'avoir acheté en ayant connaissance d'un défaut affectant le véhicule, d'autant plus si l'on vous a indiqué que cela nécessiterait un passage dans un garage.

Dans ce cas, le vice n'est plus "caché".

Ca c'est ce qui concerne l'ancien propriétaire du véhicule.

Pour ce qui est du "courtier", en tant que professionnel, il est tenu d'une obligation d'information et de conseil envers vous au moment de la vente, mais en l'occurrence, il vous a bien délivré une information.

A mon sens, ce n'est donc franchement pas gagné.